



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

Prévoyance

# Taux de cotisations

## CCN de la Restauration rapide (Brochure n° 3245 - IDCC 1501)

### Personnel non cadre et cadre

**Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Répartition employeur / salarié : 50 / 50

Garanties	Taux contractuels
	Personnel cadre et/ou non cadre
Décès ou invalidité absolue et définitive	0,11%
Rente éducation (ou rente de conjoint ou allocation pour frais d'obsèques)	0,04 %
Incapacité de travail	0,07 %
Invalidité	0,16 %
Reprise des encours invalidité	0,08 %
<b>Total</b>	<b>0,46%</b>